



Délibération 2024-13

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2024

EPCC Mixt – Terrain d'arts en Loire-Atlantique Élection des membres de la Commission d'appel d'offre (CAO)

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu le code des marchés publics et le code général des collectivités publiques et notamment les articles L1411-5 et L1414-2

Vu les candidatures déposées en séance

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DECIDENT

D'élire à la majorité de **13** Voix POUR et de **0** Voix CONTRE les membres de la CAO suivants :

Titulaires	Suppléants
FANNY SALLE	DORINIQUE POIROUT
CATHERINE LEPOULLEC	PATRICK GERMAIN-THOMAS
DAVID MARTINEAU	CECILE BIR
AGNES PARAGOT	CHLOE GIKARDOT-ROITIÉ
LOUISE JANSEN	ANNIE PLOTEAU

La CAO est compétente pour traiter les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique. Elle est présidée par la directrice de l'établissement ou son représentant dûment habilité.

Fait à Nantes, le 19/12/2024
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT DE L'EPIC
Dominique Poirout

Transmis, le

Affiché, le

